

## CONCERNE

Référent CSE.

Référent entreprise + de 250 salariés.

## PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire.

## OBJECTIFS

- Connaître les missions du référent HSAS.
- Reconnaître et caractériser une situation de harcèlement sexuel ou agissements sexistes.
- Orienter, informer et accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

## DURÉE

1 jour

## SANCTION

Attestation de compétences

## PÉDAGOGIE

Une approche pédagogique interactive basée sur la réflexion en groupe.

Mises en situation au travers de cas pratiques.

Une documentation très complète est remise à chaque stagiaire.

LE ++ : la formation est assurée par un consultant en prévention des risques professionnels.

## LIEU

### GEDAF /ELSETE

Pôle 2000

Rue des Entreprenants

07130 SAINT PERAY

04.75.81.06.06

33 rue des Glairons

38400 SAINT MARTIN D'HERES

04.76.42.56.80

949 rue Denis Papin

73290 LA MOTTE-SERVOLEX

## CONTENU DÉTAILLÉ

### **HARCÈLEMENT, HARCÈLEMENT SEXUEL, AGISSEMENTS SEXISTES... DE QUOI PARLE-T-ON ?**

#### **État des lieux et enjeux du harcèlement sexuel et agissements sexistes**

Conséquences pour les salariés.

Chiffres, études.

#### **Le cadre réglementaire**

Historique, définitions.

Les responsabilités et les sanctions prévues.

#### **Reconnaître une situation de harcèlement sexuel ou d'agissements sexistes (HSAS)**

Identifier les 2 types de harcèlement sexuel.

Identifier les agissements sexistes.

Autres types d'infractions : harcèlement moral, violence au travail (les agressions sexuelles...).

Connaître les notions indispensables à la qualification et à l'analyse des événements : la répétition des actes, l'échelle de gravité des actes, la définition du consentement, harcèlement sexuel ou séduction ? ...).

**Exercices** : analyse de situations.

### **LES MISSIONS DU RÉFÉRENT**

#### **Les missions du référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes**

Orienter les salariés : les différents acteurs.

Informar les salariés : enjeux, obligations réglementaires, la démarche de l'établissement, des outils pour sensibiliser...

Accompagner les salariés et les victimes.

#### **Intervenir lors d'un signalement**

Connaître la procédure du droit d'alerte.

Signaler les événements à son employeur.

Réaliser une enquête et mener des entretiens.

Rester dans son rôle et se protéger soi-même.

### **DÉMARCHE DE L'ÉTABLISSEMENT POUR PRÉVENIR LE RISQUE HARCÈLEMENT**

#### **Construire une politique de prévention des risques HSAS**

Promouvoir et appuyer l'engagement de l'établissement.

Évaluer le risque de HSAS.

Informar et sensibiliser le personnel (affichage, règlement intérieur...).

Participer à l'élaboration d'une procédure interne de traitement des situations de HSAS.